



Protection juridique du consommateur

Par **darine**, le **01/06/2010 à 15:35**

Bonjour,svp je voudrai avoir des informations sur: le consommateur a droit à une protection juridique confirmé par une législation aussi bien nationale qu'internationale: quels sont les domaines de protection?quelles sont les sanctions en cas de défaillance de la part du producteur ou le vendeur?merci;

Par **amajuris**, le **01/06/2010 à 16:55**

bonjour,rvotre question est trop vague pour obtenir une réponse précise.nle vendeur et l'acquéreur ont chacun des droits et des devoirs mais pas une protection juridique (aide juridique par un avocat en cas de litige) comme on l'entend généralement.ncordialement